

Thème 1 : Comprendre les territoires de proximité

LA NOUVELLE-CALÉDONIE, TERRITOIRE DE VIE, TERRITOIRE AMÉNAGÉ (6H)

Rappel du programme de Première générale :

Cette séquence s'inscrit dans le premier thème consacré à « *Comprendre les territoires de proximité* ». Dans une première séquence, les élèves auront approché les territoires du quotidien avec l'étude d'un « *aménagement choisi dans un territoire proche du lycée* » afin de présenter les acteurs et d'aborder les enjeux de l'aménagement des territoires.

Puis, dans une deuxième séquence, il s'agira d'étudier la Nouvelle-Calédonie comme un territoire de vie et un territoire aménagé et de définir la place de ce territoire et de celui des régions en France et en Europe. Le volume horaire se situe entre 5 et 6 heures.

Capacités et méthodes :

Maîtriser des repères spatiaux : Nommer et localiser un lieu dans un espace géographique. Confronter des situations géographiques.

Maîtriser des outils et méthodes spécifiques : Prélever, hiérarchiser et confronter des informations selon des approches spécifiques en fonction d'un document ou du corpus documentaire. Cerner le sens général d'un corpus documentaire et le mettre en relation avec la situation géographique étudiée. Réaliser un schéma géographique.

Notions et vocabulaire :

Acteur, aménagement, appropriation, collectivité locale, collectivité territoriale, compétences, déséquilibres territoriaux, enjeu, espace local, espace polarisé, identité, politique de rééquilibrage, politique volontariste, PTOM, RUP, SIVU, SIVOM, territoire de proximité, territoire du quotidien.

Problématique :

En quoi la Nouvelle-Calédonie est-elle un territoire de vie ?

Démarche :

L'**étude de cas** (3h30) proposée, pour traiter de la Nouvelle-Calédonie comme territoire de vie, territoire aménagé, invite à traiter trois axes. Ce dossier est avant tout documentaire. L'enseignant étant libre de sélectionner les documents qui lui paraissent les plus pertinents en fonction de sa problématique et d'élaborer lui-même son activité.

- 1) **La Nouvelle-Calédonie comme territoire de vie** : avec des territoires de proximité variés où le quotidien des populations locales diffère que l'on soit en Brousse, aux îles ou à Nouméa, ou bien que l'on habite dans un pavillon, une case ou un habitat précaire (doc 1). Ce territoire est approprié par les populations qui partagent des éléments culturels communs (docs 2, 3 et 5) symbolisés par la triple citoyenneté (calédonienne, française et européenne). La Nouvelle-Calédonie est un territoire singulier découpé en 33 communes, 3 provinces et 8 aires coutumières (docs 4). Il s'agit aussi d'un territoire macrocéphale où le poids de l'agglomération du Grand Nouméa rend difficile le développement des espaces périphériques et en marge (docs 6 et 7). Toutefois, malgré des espaces et des territoires contrastés, les populations se retrouvent lors de rencontres culturelles, populaires et sportives (docs 8).

- 2) **La Nouvelle-Calédonie, comme territoire aménagé** : le dossier documentaire propose une présentation des principaux acteurs de l'aménagement (doc 10) afin d'en dégager les limites (docs 11 et 15) du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans l'aménagement (limites financières, politiques et administratives). Des permanences existent comme l'inégale répartition de la population (doc 16). Le territoire est donc cogéré par des acteurs publics dans le cadre de la politique de rééquilibrage (doc 15) où la province reste le principal aménageur (docs 14 et 17). L'échelon territorial intervient malgré tout (docs 12 et 13) dans des grands projets structurants (réseau routier, infrastructure hospitalière, réseau d'assainissement) mais avec le partage des compétences entre les collectivités, les politiques d'aménagement manquent de cohérence à l'échelon territorial.
- 3) **La Nouvelle-Calédonie comme territoire intégré à la France et associé à l'Union européenne** : il convient de comparer ce territoire avec d'autres collectivités ultramarines (docs 18, 19 et 20) et avec des collectivités régionales métropolitaines (docs 19 et 20) : aspect démographique, économique et financier. La Nouvelle-Calédonie a une spécificité liée à son statut unique dans la République française (doc 20). Ce statut lui ouvre les portes de l'Union européenne (citoyenneté, libre circulation, programmes d'aides au développement) en tant que PTOM (doc 21). Certes, elle reçoit des aides du FED pour aménager et développer les territoires (doc 23) mais bien inférieures à celles accordées aux RUP. Or, le bassin Pacifique intéresse fortement l'UE (doc 24). À l'échelle de l'Europe et des autres collectivités régionales (docs 22 et 25), la Nouvelle-Calédonie demeure un territoire de croissance économique dont les compétences transférées par l'État (doc 25) la placent parmi les régions les plus autonomes.

Ensuite, les élèves peuvent sous la forme d'un **schéma** (1h30) traiter de l'organisation de ce territoire entre permanences et mutations, entre ouverture sur la mondialisation et espaces à l'écart. La légende proposée exclut les sous-parties : il s'agit d'un schéma, non d'un croquis, l'enjeu étant de proposer aux élèves en début d'année de Première, une légende accessible tant par les figurés proposés que par leurs commentaires.

Enfin, une **mise en perspective** (1h) permettrait d'aborder la place des régions françaises en France (leur origine, leur organisation, leurs ressources, leurs limites et leurs compétences). En Europe, des pays décentralisés sont découpés en vastes collectivités régionales disposant d'importants pouvoirs. L'UE encourage les coopérations régionales, agit dans la réduction des disparités territoriales y compris au bénéfice des territoires extraeuropéens. Cependant, certains territoires, dans un contexte de crise économique, sociale et identitaire sont fragilisés par l'euroscpticisme et par la tentation séparatiste et nationaliste.

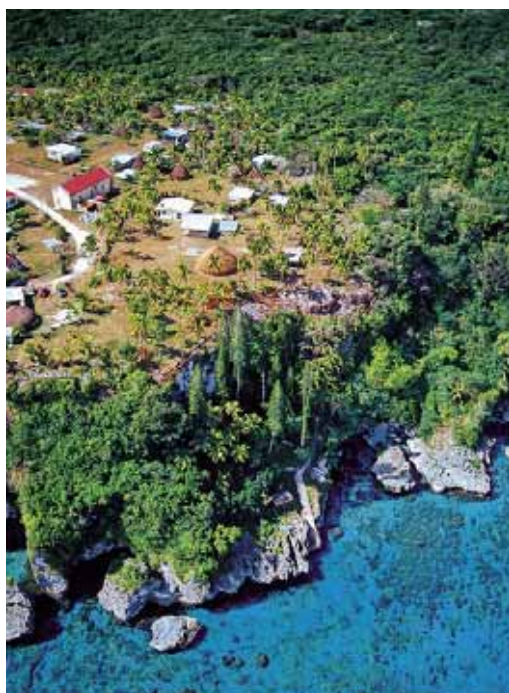
Parce que les manuels scolaires proposent une variété d'activités, la mise en perspective n'est pas insérée dans cette proposition de séquence.

Étude de cas : La Nouvelle-Calédonie (3h30)

En quoi la Nouvelle-Calédonie est-elle un exemple de territoire de vie ?

I – La Nouvelle-Calédonie, un territoire de vie

Documents 1 : Des territoires de proximité divers



1. Un territoire rural (village de Bourail).
2. Un territoire îlien (tribu de Jokin à Lifou).
3. Un territoire urbanisé (lotissement résidentiel de haut standing - Tuband à Nouméa).
4. Un territoire à habitat spontané (le squat de Nouville à Nouméa).

Sources : Pierre-Alain Pantz <http://pierrealainpantz.photoshelter.com> et www.noumea.nc

Document 2 : Un territoire avec une identité calédonienne présente et en construction

La population de la Calédonie est le reflet d'une histoire complexe : les communautés kanak, européenne, wallisienne, futunienne, tahitienne, vanuataise, vietnamienne, indonésienne s'y affirment et s'entrecroisent. C'est là une richesse pour la Calédonie, confortée par l'importance du métissage et des pratiques communes, et la référence à une même histoire fondatrice. « C'est en allant en métropole ou à l'étranger que les gens se découvrent mutuellement dans l'expérience de l'éloignement géographique et prennent conscience de leurs points communs ».

L'Accord de Nouméa (1998) a consacré la pleine reconnaissance de l'identité kanak et a légitimé les autres communautés. Cet accord a su utiliser les mots justes, tant pour les descendants du peuple originel que pour les autres communautés, afin d'évoquer à la fois le passé et l'avenir. En fédérant toute la population autour de l'ambition du destin commun et de la refondation du « contrat social entre toutes les communautés », il a déclenché une réelle volonté de travailler ensemble pour construire le pays.

Le destin commun ne doit pas signifier uniformisation et dilution des identités, mais doit passer par la reconnaissance de l'autre autour d'un socle de valeurs communes, sans renoncer aux valeurs propres à chaque individu et à chaque communauté.

D'après *Nouvelle-Calédonie 2025, Schéma d'aménagement et de développement de la Calédonie, Diagnostic et enjeux*, décembre 2009.

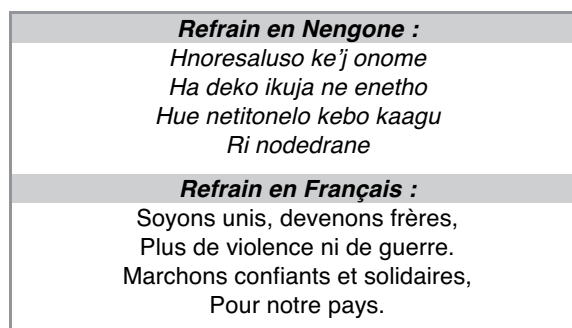
Documents 3 : Les signes et symboles identitaires



Page d'accueil du site du Congrès de la Nouvelle-Calédonie avec sa devise « Terre de parole, terre de partage ».



Nouveau graphisme des billets de banque (2014).



L'hymne de la Nouvelle-Calédonie « Soyons unis, devenons frères ».



3 drapeaux, 3 citoyennetés devant la Mairie de Koumac.

Documents 4 : La Calédonie, un territoire dans la République entre découpage coutumier et administratif



Document 5 : Le logo de la collectivité territoriale de la Nouvelle-Calédonie



Document 6 : La Calédonie, un territoire polarisé autour du Grand Nouméa

Depuis 1996, la croissance de la population est forte au Sud (+ 2,3% par an), moyenne dans le Nord (+ 0,7%), et négative aux Îles Loyauté (- 1,3%). En 2009, trois Calédoniens sur quatre vivent en province Sud et deux sur trois dans la zone urbaine du Grand Nouméa. La capitale et sa périphérie (Le Mont-Dore, Dumbéa et Païta) continuent de polariser l'essentiel des migrations externes, mais aussi internes en provenance des Îles Loyauté et de la côte Est de la province Nord. En 13 ans, la population nouméenne a augmenté de 21 000 personnes, soit + 1,9% par an. 70% des immigrants choisissent Nouméa pour s'installer. Si la densité de la Nouvelle-Calédonie est faible (13,2 habitants par km²), celle de Nouméa dépasse les 2 100 habitants par km². Le Mont-Dore, deuxième commune la plus peuplée, a néanmoins une croissance moins rapide que le reste du Grand Nouméa (+ 1,7% par an, contre + 2,4%). Les croissances annuelles records de Païta (+ 5,7%) et de Dumbéa (+ 4,7%) reflètent l'expansion périurbaine vers le Nord de la presqu'île nouméenne. La population de ces deux communes a doublé en 13 ans.

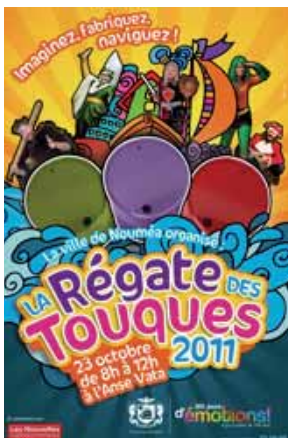
D'après Pascal Rivoilan et David Broustet, *Synthèse, Recensement de la population 2009*, n°19, ISEE-NC, février 2011.

Document 7 : Nouméa, le cœur économique et politique du territoire calédonien



Siège du Gouvernement de la NC, du Congrès, de la Province Sud, du Haut-Commissariat, du Sénat coutumier, du CES. Sièges sociaux des banques et des entreprises. Des aménagements portuaires, des équipements publics (CHT, Université, lycées, centre pénitentiaire). Vitrine commerciale et touristique.

Documents 8 : La Calédonie, un territoire de rencontres



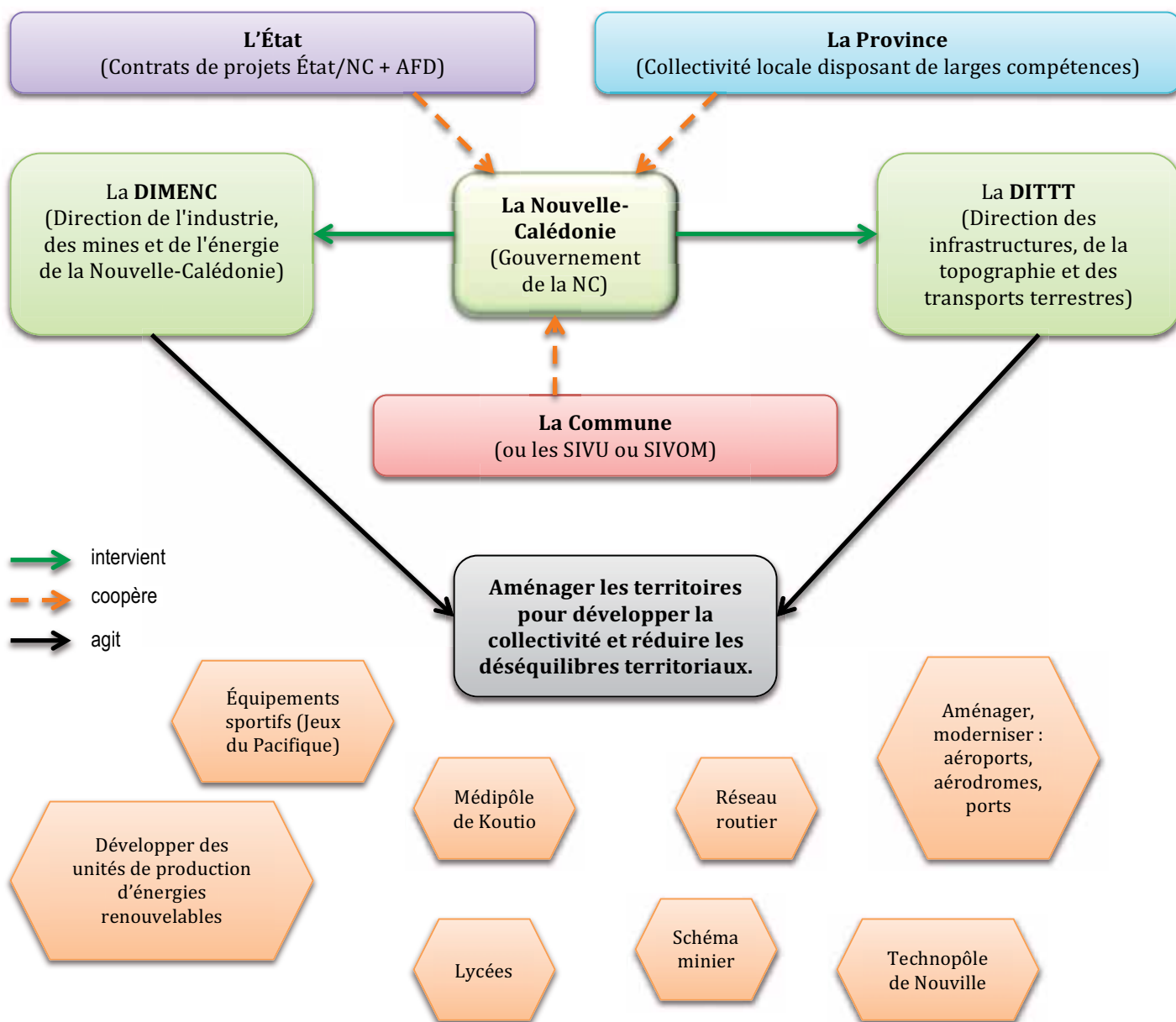
II – La Nouvelle-Calédonie, un territoire aménagé

Document 9 : Qu'est-ce que l'aménagement du territoire ?

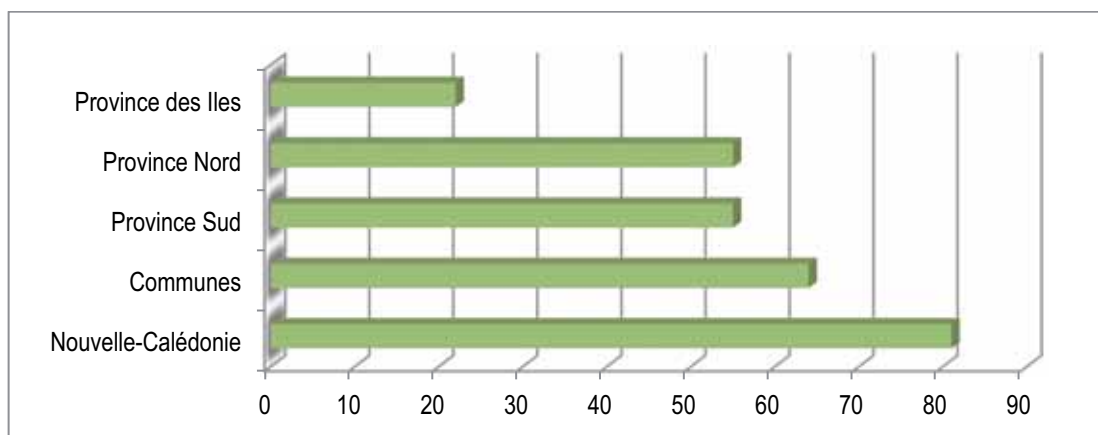
La définition de l'aménagement du territoire peut être formulée ainsi : il s'agit des politiques qui accompagnent, dans une vision prospective, le développement économique et social du territoire, en organisant les relations à l'intérieur de ce territoire, en valorisant les atouts locaux et en compensant les handicaps structurels. L'objectif est d'ouvrir de nouvelles perspectives de croissance aux territoires, respectueuses de leur identité et de l'environnement, et d'offrir un meilleur bien-être aux populations qui y vivent.

D'après Nouvelle-Calédonie 2025, Schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie, Diagnostic et enjeux, décembre 2009

Document 10 : La Nouvelle-Calédonie, un territoire cogéré par plusieurs acteurs



Document 11 : Les dépenses des collectivités calédoniennes en 2010 (en milliards de Fcfp)

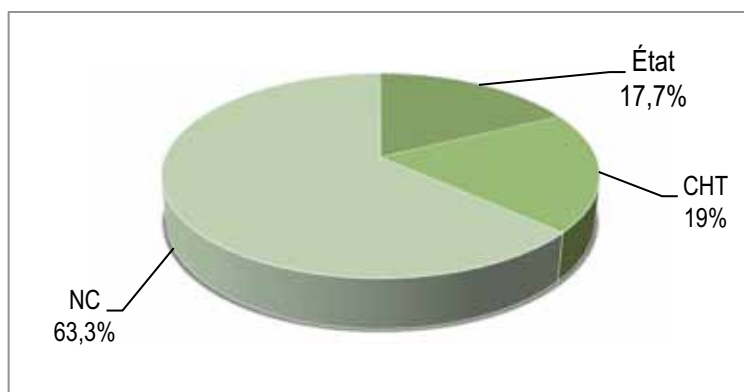


Le budget de la Nouvelle-Calédonie est réparti selon la clé de répartition dans le cadre de la politique de rééquilibrage :

- la dotation d'équipement est répartie à raison de 40% pour la Province Sud, 40% pour la Province Nord et 20% pour les Loyauté
- la dotation de fonctionnement est répartie ainsi : 50% pour le Sud, 32% pour le Nord et 18% pour les îles Loyauté.

Source : IEOM

Document 12 : La Nouvelle-Calédonie, le principal acteur du Médipôle (Koutio-Dumbéa)



Le budget prévisionnel de 2010 prévoyait 44 milliards de Fcfp investis. Mais ce budget a été revu à la hausse en 2012 pour atteindre 50 milliards de Fcfp (baisse de l'euro et augmentation des matières premières importées).

Source : Site du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, www.gouv.nc

Document 13 : L'exemple d'un futur aménagement cogéré

Le Gouvernement a invité ses partenaires afin de décider de la mise en place d'un plan d'assainissement à l'échelle du territoire tout entier. Il s'agit de créer un organisme partenarial inter-collectivités destiné à apporter aux communes un appui financier et technique à la réalisation de l'assainissement des eaux usées sur leur territoire. Comme toutes les collectivités de l'Outre-mer français, la Nouvelle-Calédonie souffre d'un retard important en matière d'assainissement, alors même que le dynamisme économique et démographique local induit depuis quelques années un développement urbain et industriel rapide. Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reçu le soutien de l'État, des Provinces et des communes et bénéficie de l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD).

D'après le site du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, www.gouv.nc

Document 14 : Du projet d'usine du Nord au projet VKP, la Province principal acteur



Le plus grand projet économique de la Nouvelle-Calédonie, l'usine du Nord, résulte d'une politique volontariste de la part de la Province Nord qui détient 51% du capital de KNS en partenariat avec Xstrata. Coût de l'opération : 380 milliards de Fcfp. Mais cette usine s'inscrit dans un projet d'aménagement des territoires plus vaste, le projet VKP qui vise à créer un pôle urbain secondaire dont la collectivité provinciale est le principal acteur.

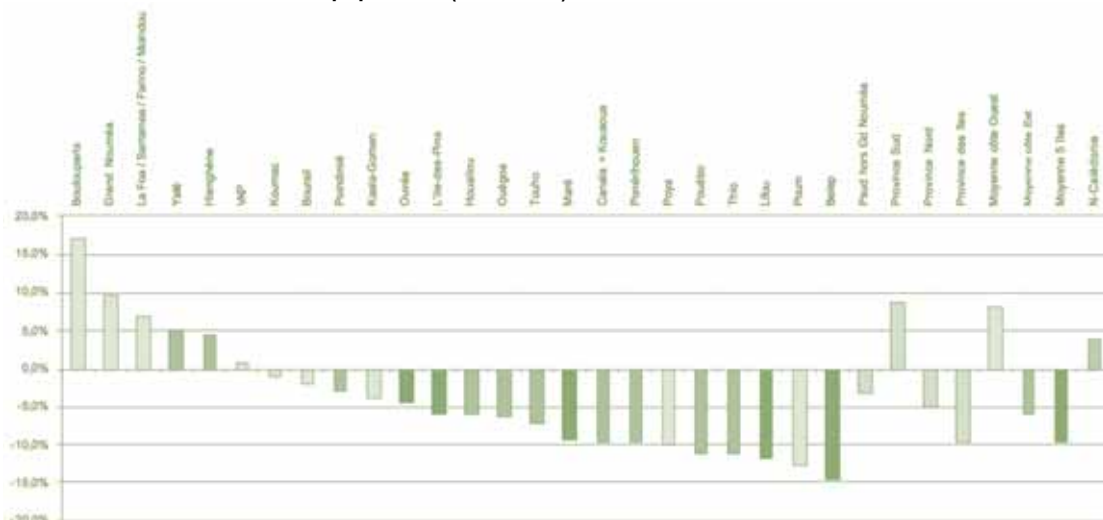
Source : BEI-ERE 2009-2010, Bureau d'études industrielles, énergies renouvelables et environnement <http://hmf.enseeiht.fr>

Document 15 : Bilan de la politique de rééquilibrage, 20 ans après (1988-2008)

La Nouvelle-Calédonie fête les vingt ans de la poignée de main historique entre J. Lafleur et J.-M. Tjibaou, marquant la fin des conflits qui ont secoué le pays entre 1984 et 1988. Cette réconciliation était assortie d'un important dispositif de rééquilibrage économique et social en faveur particulièrement de la population Kanak afin d'installer durablement la paix. Si des progrès ont été réalisés pour améliorer les conditions de vie, on constate le maintien de fortes inégalités sociales et communautaires (réussite scolaire et accès à l'emploi) et d'écarts aussi à l'entrée sur le marché du travail (décalage entre la formation et le contenu des emplois). Les parcours scolaires et d'insertion professionnelle sont marqués par les retards et l'échec dans les communautés océaniques. On assiste ainsi à une accentuation des déséquilibres des conditions de vie : au delà des déséquilibres intra-provinciaux, les déséquilibres côte Est/côte Ouest et villages/tribus sont également marqués.

D'après Catherine RIS, Maître de conférences en Sciences économiques à l'UNC, *Le rééquilibrage économique en Nouvelle-Calédonie*, LARJE (Laboratoire de recherches juridique et économique), Université de la Nouvelle-Calédonie, octobre 2008.

Document 16 : Croissance de la population (1996-2004)



Source : Nouvelle-Calédonie 2025, Schéma d'aménagement et de développement de la Calédonie, Diagnostic et enjeux, décembre 2009.

Document 17 : Un développement difficile des pôles secondaires

Faire émerger de véritables pôles de développement suppose l'implantation combinée d'un tissu économique emmené par un projet-leader, de lieux de décision et de services à la population. Pendant longtemps, seule Nouméa a répondu à ces critères, exerçant alors une attractivité sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, VKP, avec le développement de l'usine du Nord et la volonté politique d'en faire une capitale régionale, répond aussi à ces critères.

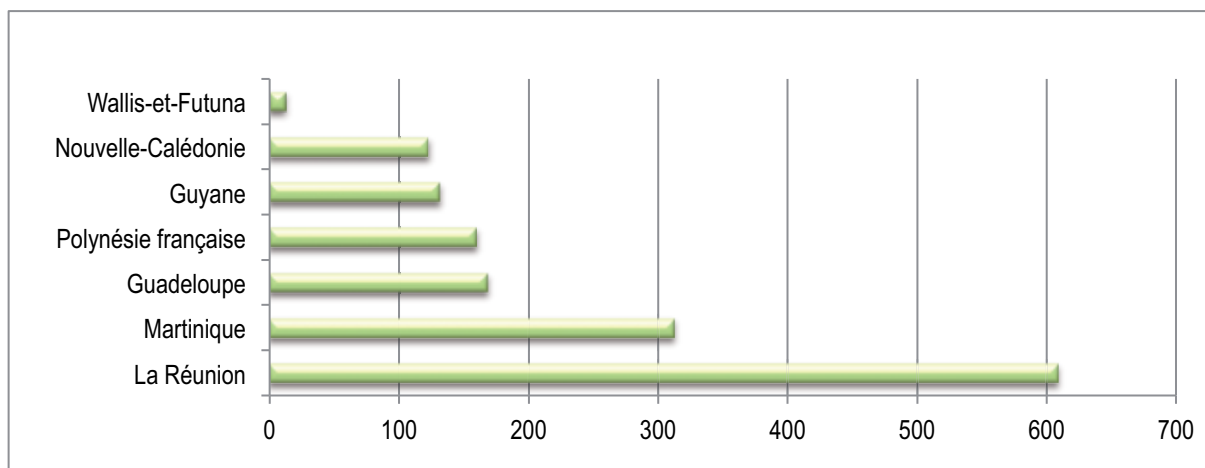
Mais aucun autre pôle sur le territoire ne présente les mêmes caractéristiques volontaristes de développement, et la faible densité démographique ne favorise pas l'émergence naturelle de pôles structurants. Pour autant, le territoire est maillé de pôles dits « secondaires » sur lesquels a été implanté un nombre de services à la population suffisant pour leur procurer un rayonnement de proximité. L'économie s'y est développée et on y recense des employeurs publics ou privés.

Les territoires ruraux manquent encore de perspectives d'avenir pour amorcer une véritable dynamique territoriale. Les zones rurales sont encore trop souvent perçues comme un espace sans projet de développement crédible. Cela entretient la dépendance vis-à-vis de l'agglomération nouméenne en ayant recours à ses compétences lorsque l'on veut construire dans le Nord ou dans les îles.

D'après *Nouvelle-Calédonie 2025, Schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie, Diagnostic et enjeux*, décembre 2009

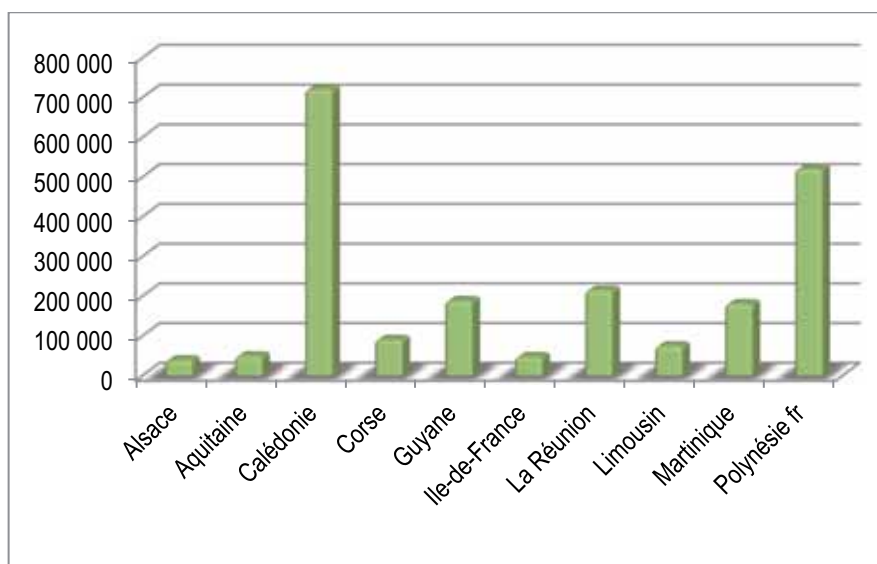
III – La Nouvelle-Calédonie, un territoire intégré à la France et associé à l'Europe

Document 18 : Les transferts financiers de l'État vers les collectivités ultramarines (en milliards de Fcfp en 2007)



Sources : D'après IEDOM, IEOM-Rapports annuels 2007, ISEE, ISPF

Document 19 : Le budget moyen de la collectivité¹ par habitant (en Fcfp, en 2011)



¹ collectivité : Conseil régional (Régions), Gouvernement de la Polynésie française, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Assemblée territoriale de Corse.

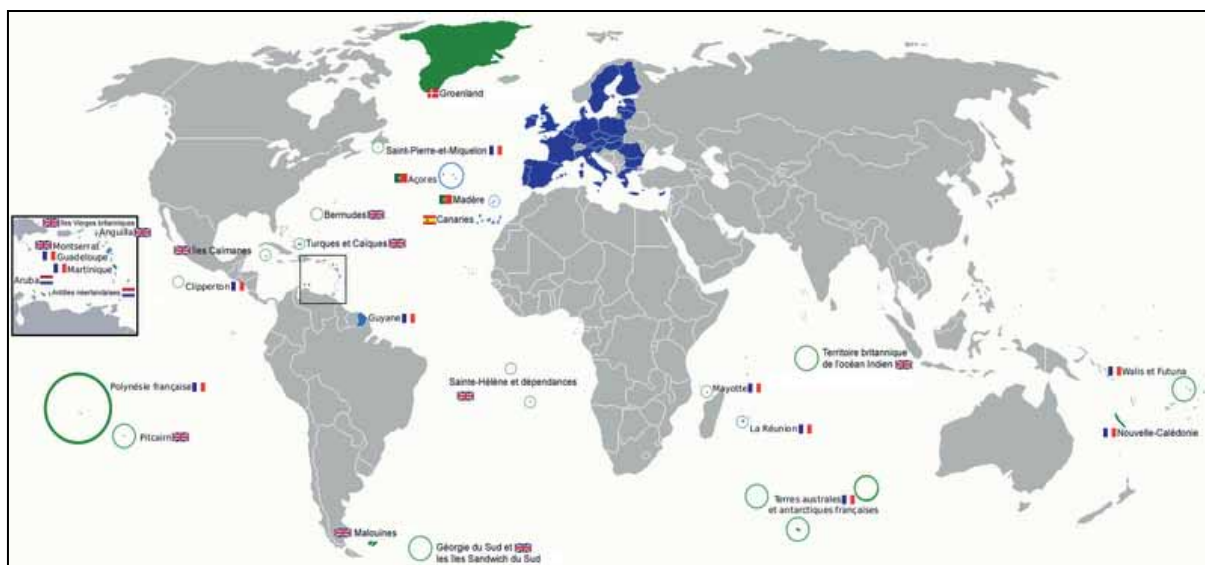
Sources : INSEE, ISEE-NC, ISPF.

Document 20 : La Nouvelle-Calédonie parmi d'autres collectivités territoriale françaises

Collectivité	Superficie (en km ²)	Population (habitants)	PIB/hab. (en millions de Fcfp)	Statut
Basse-Normandie	17 589	1 474 000	2,8	Région
Corse	8 680	311 000	2,8	Région
Guyane	83 534	232 000	1,5	DROM
Ile-de-France	12 012	11 800 000	5,6	Région
La Réunion	2 512	833 000	1,8	DROM
Nouvelle-Calédonie	18 576	250 000	3,2	collectivité <i>sui generis</i>
Polynésie française	3 521	260 000	1,8	COM

Sources : INSEE, ISEE, ISPF 2010.

Document 21 : Les PTOM¹ et les RUP² dans le monde



1. **PTOM** (Pays et territoires d'Outre-mer) : Groenland, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Terres australes et antarctique françaises, Wallis-et-Futuna, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Aruba, Antilles néerlandaises (Bonaire, Curaçao, Saba, Sint-Eustatius, Sint-Maarten), Anguilla, Îles Cayman, Îles Falkland, Îles Sandwich du Sud et Géorgie du Sud, Montserrat, Pitcairn, Sainte-Hélène, Territoire de l'antarctique britannique, Territoire britannique de l'océan Indien, Îles Turks et Caicos, Îles Vierges britanniques, Bermudes.
2. **RUP** (Régions ultrapériphériques) : les Canaries (Espagne), les Açores et Madère (Portugal), Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte à partir de 2014 (France).

Document 22 : Disparités entre territoires

Collectivité territoriale	Superficie (en km ²)	Population (habitants)	PIB/hab. (en millions de Fcfp)	Pays d'appartenance
Andalousie	87 268	8 000 000	2,1	Espagne
Bade-Wurtemberg	35 750	10 700 000	4,1	Allemagne
Canaries	7 242	1 700 000	2,1	Portugal
Madère	779	250 000	1,9	Espagne
Nouvelle-Calédonie	18 576	250 000	3,2	France
Piémont	25 402	4 460 000	3,4	Italie

Document 23 : La Nouvelle-Calédonie, un PTOM français bénéficiant de fonds européens

Exemples de projets financés par les différents FED ¹	Montant (en Fcfp)
Formation professionnelle	2 566 000 000
Programme de diversification et d'aménagement minier	716 000 000
Aquarium des Lagons de Nouméa	661 000 000
Route Hienghène-Pouébo	668 000 000
Route transversale Koné-Tiwaka	471 000 000
Base de pêche aux îles Loyauté	334 000 000

¹FED : Fonds européen de développement

Source : D'après *Rapports annuels*, IEOM, 2010.

Document 24 : La Nouvelle-Calédonie, un « cap avancé de l'Europe » dans le Pacifique

Il est de l'intérêt de l'humanité de préserver l'immense biodiversité du Pacifique, dont une grande partie est inconnue. La région possède les seules ressources de pêche du monde qui ne sont pas encore fortement surexploitées, notamment les stocks de thon les plus importants du monde. L'océan Pacifique possède un immense potentiel en ce qui concerne la santé humaine sur le plan de la biotechnologie. L'UE a un intérêt dans la stabilité et la sécurité de la région Pacifique. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont des acteurs clés dans le Pacifique. Les États-Unis et le Japon sont eux aussi des acteurs très importants dans le Pacifique. Ils ont tous des intérêts commerciaux, politiques et en matière de sécurité importants dans la région Pacifique. L'engagement croissant de la Chine est un nouveau facteur. Aussi, la Nouvelle-Calédonie en tant que PTOM associée à l'UE est une présence précieuse et importante de l'Europe dans la région.

D'après *Relations de l'UE avec les îles du Pacifique - stratégie pour un partenariat renforcé*, Communication de la Commission des Communautés européennes, Bruxelles, 29 mai 2006.

Document 25 : Comparaison entre les compétences attribuées aux territoires







	Région française	Nouvelle-Calédonie	Länder allemand
Gouvernement local	Non	Oui	Oui
Assemblée locale (disposant d'un pouvoir législatif ou non)	Conseil régional (non)	Congrès de la NC (oui)	Landtag (oui)
COMPÉTENCES	Politique régionale du tourisme	Commerce extérieur et douanes	Éducation
	Aides aux entreprises	Enseignement primaire et secondaire	Droit des collectivités locales
	Gestion des aérodromes civils et des ports	Droit du travail, droit syndical, formation prof., emploi local	Police
	Gestion des parcs nationaux	Mines	Aménagement du territoire
	Schéma régional des transports	Domaine maritime (ZEE)	Culture
	Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire	Santé, protection sociale et hygiène publique	Les compétences partagées avec le Gouvernement fédéral :
	Équipements sanitaires	Fiscalité	Circulation routière
	Vaccination	Circulation, réseau et transports routiers et Sécurité routière	Droit d'association et de réunion
	Construction et entretien des équipements sportifs	Organisation de manifestations sportives et culturelles	Droit de séjour et d'établissement des étrangers
	Construction et fonctionnement des lycées publics	Équipement sportifs et culturels d'intérêt territorial	Droit économique
	Gestion des personnels non enseignants	Construction et fonctionnement des lycées publics	Protection des consommateurs
	Politique régionale d'apprentissage et de formation	Transport aérien intérieur et international	Droit civil, droit pénal et régime pénitentiaire
		Transport terrestre et maritime	
		Météorologie	
	Énergie		
	Économie		
	Travail, emploi et dialogue social		
	Agriculture, élevage, pêche		
	Développement durable		
	Handicap et solidarité		
	Logements sociaux		

Schéma : L'organisation spatiale de la Nouvelle-Calédonie (1h30)




Comment le territoire de la Nouvelle-Calédonie est-il organisé ?

Légende :

I – Des disparités territoriales qui persistent

-  Espace fortement dynamique : secteur tertiaire dominant, industries de transformation et pouvoir de commandement politique et économique
-  Espace dynamique : politique de rééquilibrage économique autour de l'usine du Nord attirant des activités tertiaires
-  Espaces agricoles : polyculture semi-intensive, élevage bovin extensif dominants et arboriculture fruitière
-  Espaces à exploiter (gisements miniers) et espaces en marge ou enclavés (pêche et agriculture d'autoconsommation)
-  Des territoires exploités : principaux centres miniers
-  Des territoires voués au tourisme : principaux hôtels

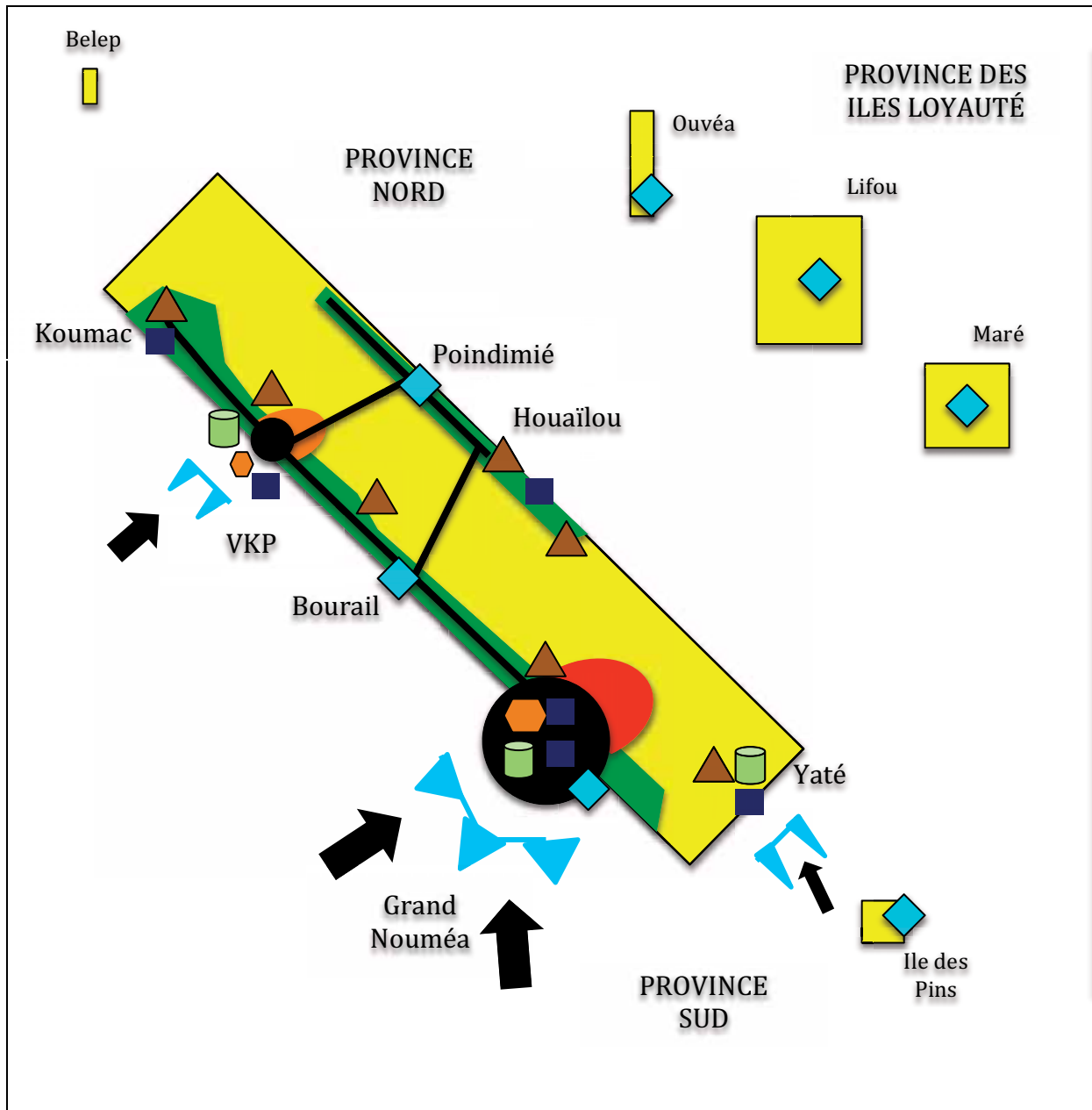
II – Un territoire macrocéphale

-  Pôles urbains et foyers de consommation majeurs : Grand Nouméa (pôle urbain majeur) et VKP (pôle urbain secondaire)
-  Zones industrielles et principaux ports : industriel, minier, commercial ou de pêche
-  Un territoire structuré : principaux axes de communication

III – Un territoire en mutation

-  Un territoire ouvert : flux d'IDE (Vale/Brésil, Xstrata/Suisse, Posco/Corée du Sud) et financiers de l'État français (moyens financiers liés aux transferts de compétences) et migrations externes
-  Un territoire qui s'industrialise : usines métallurgiques : Doniambo (SLN/Eramet), Goro (Vale) et Vavouto (KNS/Xstrata)
-  Un territoire avec des interfaces (Asie-Pacifique, Europe, France métropolitaine) : échanges commerciaux (exportations de nickel et importations de produits manufacturés)
-  Espaces technopolitains en projet : technopôle à Nouville et parc technologique à Koné

Les infos en vert sont facultatives, possibilité de ne pas les insérer dans la légende d'un schéma à l'inverse d'un croquis.



LA NOUVELLE-CALÉDONIE, UN TERRITOIRE ORGANISÉ AUTOUR DU GRAND NOUMÉA

Mise en perspective : La place et le rôle des régions en France et dans un autre pays européen (1h)
 Quelle place occupent les régions en France et en Europe ? Quel rôle jouent-elles dans l'aménagement des territoires ?

I – Les régions en France

II – Les régions en Europe